

# Guides

INTRODUCTION

## AMÉLIORATION DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DES OCI QUÉBÉCOIS



# 1. Contexte et raison d'être de l'initiative

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) a adopté en 2020 sa nouvelle politique environnementale, qui consacre la volonté d'accorder une attention accrue aux enjeux environnementaux dans ses activités et dans l'appui qu'elle offre à ses membres. Une politique n'a toutefois d'utilité que si elle est effectivement mise en œuvre par le biais d'actions concrètes et volontaristes structurées autour d'un plan opérationnel défini et évalué chaque année.

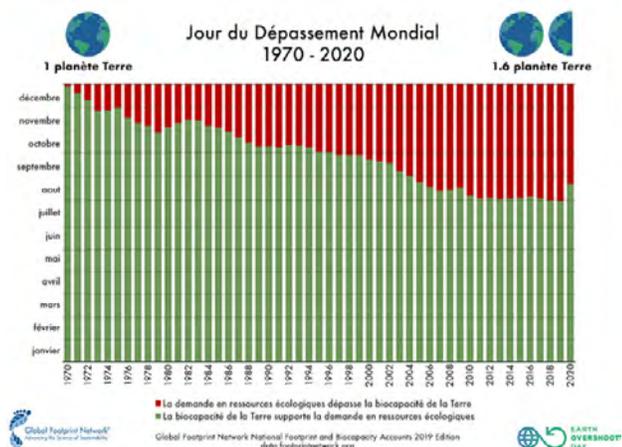
C'est avec pour objectif d'accompagner les organismes de coopération internationale membres, que l'AQOCI a développé un répertoire d'outils destiné à guider et à structurer les efforts entrepris pour réduire l'empreinte environnementale, mais également sociale et économique de leur fonctionnement et de leurs activités.

En effet, l'empreinte écologique des activités humaines ne cesse de croître. L'impact des changements climatiques accentue les catastrophes naturelles, les ressources naturelles s'épuisent et l'érosion de la biodiversité prend une ampleur telle, que les scientifiques parlent désormais de sixième extinction de masse ou d'anthropocène, c'est-à-dire une époque de l'histoire de la Terre où les activités humaines ont une incidence majeure sur l'écosystème planétaire global, tant sur ses composantes que dans son fonctionnement général.

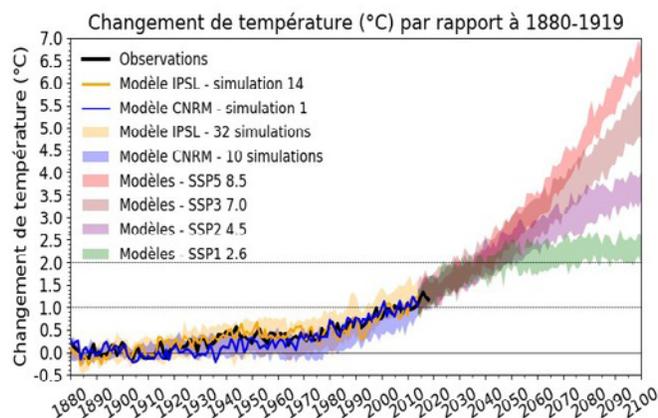
Les populations vulnérables des pays du Sud sont les premières personnes touchées par ces catastrophes environnementales, en particulier les femmes, car elles dépendent souvent directement des ressources naturelles pour leur survie, elles occupent souvent des terrains marginaux exposés aux catastrophes naturelles et n'ont pas les moyens financiers et techniques de s'adapter pour assurer le bien-être et la sécurité alimentaire de leur famille. Nos modes de consommation ont un impact direct sur l'évolution du climat et la dégradation du milieu naturel, y compris dans les pays du Sud où est extraite une grande partie des ressources naturelles et où sont fabriqués la plupart des biens que nous consommons, souvent au prix d'une contamination généralisée de l'environnement, de conditions de travail indignes et ce sans que les populations locales bénéficient pleinement des avantages économiques générés.

Chaque année, le jour du dépassement, date symbolique à partir de laquelle l'ensemble des ressources renouvelables de la planète sont épuisées, intervient de plus en plus tôt et il faudrait 1,6 planète pour fournir les ressources consommées par l'humanité. Ce jour du dépassement est intervenu le 29 juillet en 2019. Les modes de consommation des pays développés ne sont donc plus soutenables, d'autant que si les pays du Sud adoptaient notre mode de vie, ce sont près de trois planètes qui seraient nécessaires. Il est donc urgent d'adopter des modes de consommation plus écoresponsables et les OCI, qui ont pour mission de contribuer à réduire la pauvreté et les injustices dans le monde, se doivent d'être des exemples dans l'adoption de pratiques plus écoresponsables. Le présent guide vise à les accompagner dans cette démarche.

## Empreinte écologique globale



## Réchauffement climatique mondial



Idris-CNRS, 2019

## 2. Objectifs et structure du guide

La réduction de l’empreinte environnementale des OCI exige l’adoption de pratiques plus vertueuses et la remise en cause d’un certain nombre d’habitudes de consommation, mais également des changements institutionnels, incluant l’adaptation de certains processus et procédures de gestion et d’approvisionnement, afin d’assurer la prise en compte transversale de l’environnement dans les projets et programmes, mais aussi dans le fonctionnement même des organismes. Afin de guider les OCI dans leurs efforts pour opérationnaliser leur politique environnementale, et devenir ainsi des agents de changement inspirants dans le mouvement de conservation de l’environnement, l’AQOCI propose quatre (4) guides, qui présentent chacun les concepts, les valeurs et les principes clés devant orienter les actions, ainsi que les étapes et les outils à implanter pour permettre :

- Guide **1** **GESTION ÉCORESPONSABLE DES BUREAUX ET DES ÉVÈNEMENTS**, qui constitue le guide de base permettant de poser les premiers gestes pour améliorer la performance environnementale d’un organisme, de réduire son empreinte écologique et d’améliorer les conditions de travail, tant dans les sièges sociaux au Canada, que dans les bureaux outre-mer, voire auprès des partenaires nationaux.
- Guide **2** **RÉDUCTION DE L’EMPREINTE CARBONE DES OPÉRATIONS ET ACTIVITÉS**, qui guide les organismes dans l’objectif spécifique de réduction et de compensation de ses émissions de gaz à effet de serre, afin de lutter contre les changements climatiques et leurs impacts sur les populations vulnérables.
- Guide **3** **INTÉGRATION DE L’AXE TRANSVERSAL « VIABILITÉ DE L’ENVIRONNEMENT » AUX PROJETS ET PROGRAMMES**, qui permet de mieux prendre en compte les attentes d’Affaires mondiales Canada et des autres bailleurs de fonds, en matière d’intégration des enjeux environnementaux et de réduction des impacts négatifs des initiatives, afin d’en améliorer l’efficacité et la durabilité. Cette intégration doit ainsi permettre de mieux planifier et de financer la stratégie environnementale des projets.
- Guide **4** **ADOPTION D’UNE POLITIQUE D’APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE (PAR)**, qui vise à institutionnaliser les recommandations et propositions formulées dans les autres documents, grâce à l’adoption d’une politique qui élève en principe de gestion les bonnes pratiques environnementales et propose des normes et outils pour les encadrer.

Ces quatre (4) guides correspondent aux principaux axes permettant de définir un plan opérationnel de mise en œuvre d’une politique environnementale, dont les objectifs spécifiques et les cibles doivent être définis en fonction de la mission et des moyens spécifiques de chaque organisme. Il est toutefois important de considérer que des décisions devraient être prises et des actions menées y compris en l’absence de politique environnementale. Afin de mettre en œuvre ces démarches, les guides proposent différentes étapes et niveaux d’engagement.

Le guide portant sur la **gestion écoresponsable des bureaux et des évènements** peut être considéré comme la première étape d’un plan opérationnel environnemental, celui-ci pouvant être complété par des actions plus approfondies pour **réduire et compenser l’empreinte carbone** de votre organisme et **renforcer l’intégration des stratégies environnementales aux projets et programmes**. L’adoption d’une politique d’approvisionnement responsable correspond à l’étape la plus avancée d’engagement, en institutionnalisant les bonnes pratiques environnementales et sociales aux normes de gestion régissant le fonctionnement même de l’organisme, tant dans ses choix d’approvisionnement, que dans son fonctionnement interne.

# 3. Priorités d'action d'un plan d'action environnemental

Tous les OCI québécois ne disposant pas des mêmes moyens pour améliorer leurs pratiques environnementales et sociales, des priorités d'action doivent être définies pour implanter rapidement, et de façon efficace et efficiente, des actions permettant de réduire l'empreinte écologique du fonctionnement et des activités de votre organisme. L'AQOCI propose ainsi à chacun de ses membres d'adopter les actions et objectifs prioritaires ci-dessous pour réduire la contribution des activités de coopération internationale aux problèmes environnementaux et sociaux qui entretiennent la pauvreté et les inégalités.

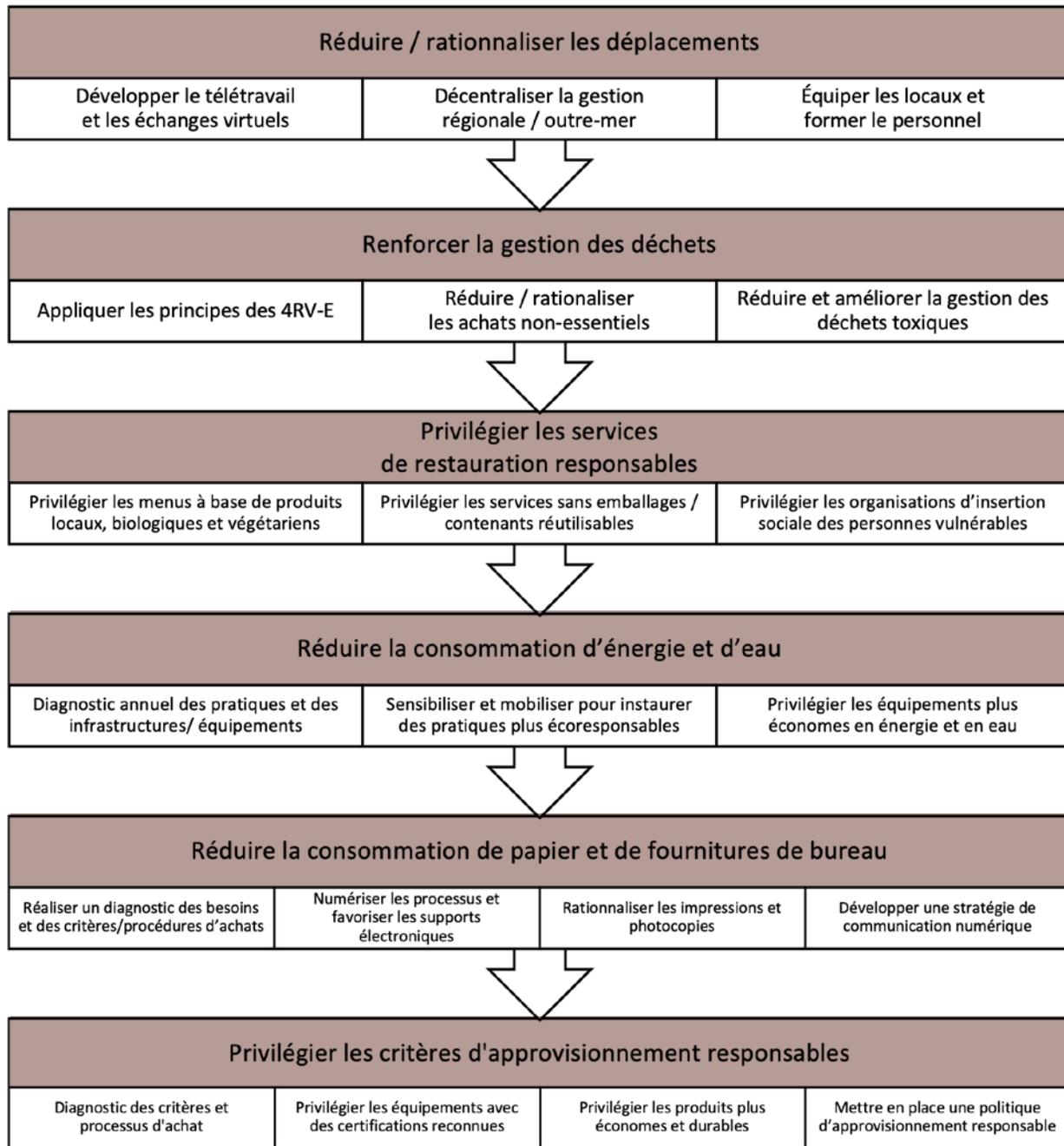
Ces mesures sont proposées, car elles sont relativement simples à mettre en place et contribuent à la performance financière des organismes, en réduisant les coûts de fonctionnement. Elles s'inscrivent également dans le cadre des objectifs des politiques publiques et des normes sociétales canadiennes et québécoises, en plus de correspondre à l'évolution des modes de travail et la modernisation des pratiques de gestion. Les mesures prioritaires recommandées sont donc les suivantes :

1. **Réduire l'empreinte carbone en rationalisant les déplacements** aériens et terrestres grâce au développement du télétravail et à la mise en place d'une gestion plus décentralisée.
2. **Renforcer la gestion des déchets** en appliquant les principes des 4 RV-E et en améliorant la gestion des déchets toxiques : plastiques non recyclables, batteries, ampoules, cartouches d'encre, etc.
3. **Privilégier les services de restauration responsables** qui minimisent les déchets, offrent des menus à partir de produits locaux et qui soutiennent l'insertion des personnes vulnérables, et se pourvoir de vaisselle réutilisable.
4. **Réduire la consommation d'énergie et d'eau** en adaptant les habitudes et les équipements : appareils écoénergétiques et économes en eau, sensibilisation et affichage des consignes d'économies, etc.
5. **Réduire la consommation de papier et de fournitures**, en numérisant les processus, en limitant les impressions et photocopies, en rationalisant/mutualisant les commandes de fournitures de bureau, etc.
6. **Privilégier les critères d'approvisionnement écoresponsables**, intégrant également les enjeux sociaux, en s'appuyant sur des certifications reconnues et une attention renforcée accordée aux critères de qualité et d'obsolescence programmée; le tout pouvant être encadré par une politique d'approvisionnement responsable.

Ces différentes actions doivent faire l'objet d'un diagnostic préalable de manière à cibler les actions prioritaires et les plus efficaces pour améliorer la performance environnementale de l'organisme. Un suivi-évaluation annuel doit également être réalisé et des objectifs d'amélioration définis afin d'encadrer et d'améliorer les pratiques. Il est alors important de faire valider ces objectifs auprès de la Direction et de procéder, minimalement, à une présentation annuelle des résultats et objectifs environnementaux et sociaux de votre organisation, afin d'informer et de mobiliser l'ensemble du personnel. Une présentation publique de vos actions, de votre performance et de vos engagements environnementaux est également encouragée, notamment sur le site Internet de votre organisation.

Enfin, l'amélioration concrète des pratiques passe par une solidarité et une collaboration accrue entre les OCI membres de l'AQOCI pour échanger les bonnes pratiques, les outils, les processus et les contacts de fournisseurs écoresponsables. La communauté de pratique en environnement coordonnée par l'AQOCI peut être un espace privilégié pour mutualiser les ressources et développer des synergies pour l'instauration de meilleures pratiques environnementales et sociales. De même, des actions communes peuvent accroître le pouvoir d'influence auprès des bailleurs, des partenaires et des fournisseurs pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

## Mapping des actions prioritaires d'un Plan d'action environnemental adapté aux OCI québécois



Bien entendu, la sensibilisation et la mobilisation de l'ensemble du personnel et des partenaires des OCI doit accompagner chacune des étapes ci-dessus, même si certaines exigent des actions renforcées pour changer les pratiques, tant au niveau des usagers des produits et services, que des décideurs et des gestionnaires responsables des processus d'achat et de mise en œuvre des projets et programmes, et ce dans chacun des services de l'organisation, au Canada comme en outre-mer.



Association québécoise  
des organismes de  
coopération internationale

1001, rue Sherbrooke Est  
Bureau 540  
Montréal (Québec) H2L 1L3  
514 871-1086

[aqoci.qc.ca](http://aqoci.qc.ca)

